

uniterre

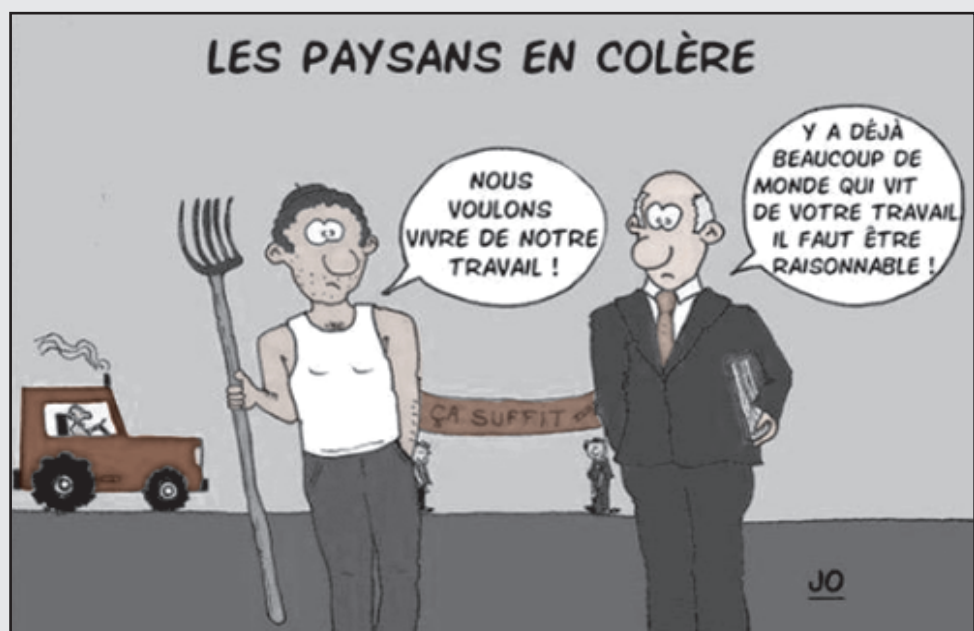
LE MENSUEL AGRICOLE INDEPENDANT

On peut vivre de l'agriculture ... sauf si on est paysan !

Les chiffres sont clairs : dans la population suisse, moins de 0.3 % de ses habitants sont occupés à cultiver la terre et élever du bétail. Nous sommes peu nombreux, et nous sommes même de moins en moins nombreux. Les fermes disparaissent, au rythme véritablement effrayant de 3 par jour ; les jeunes, sauf s'ils sont passionnés, ou un peu fous, ou les deux, s'exilent à la ville, dans l'espoir d'une vie plus facile. Parce qu'au-delà du joli rêve de la petite maison dans la prairie, qui fut le mien lorsque, jeune citadine, je troquais mes semaines de vacances scolaires contre un petit stage à la ferme, le travail agricole est dur. Il l'est physiquement, moralement, il peut être tout simplement épuisant à certaines périodes, et pourtant avec près de 153'000 collègues actifs dans 53'000 exploitations, nous sommes fidèles au poste.

En contrepartie, le paysan aujourd'hui demande une chose : que le fruit de son travail lui permette de vivre décemment. C'est curieux combien une chose aussi évidente peut soulever d'étonnement, voire de mépris ou d'indignation. Il y a une petite illustration qui circule sur les réseaux sociaux : un paysan avec sa fourche qui explique : « Je veux simplement vivre de mon travail », et son interlocuteur (un acheteur, un industriel, un politique ? libre à votre imagination de choisir) lui répond : « Soyez raisonnable, il y a déjà beaucoup de gens qui vivent de votre travail ! ».

Comme bien souvent, une petite caricature choc en dit plus long que des mots. L'agriculture, en Suisse et probablement dans beaucoup de pays dits industrialisés, ce n'est pas juste les paysans. C'est une foule considérable de métiers qui gravitent autour de ceux qui manient la fourche. Les employés de l'OFAG,



les vétérinaires cantonaux, les employés des chambres d'agriculture, les enseignants des écoles, les chercheurs dans les stations de recherche, et bien sûr les acheteurs, les intermédiaires, les industriels de l'agro-alimentaire, et j'en oublie sûrement beaucoup. Parmi eux, il y a des gens qui gagnent plus qu'honorablement leur vie, avec probablement des salaires qui nécessiteraient quelque chose comme 4 « années-paysan » pour arriver au même montant (n'oubliant pas, par ailleurs, qu'un paysan aligne facilement 60-70 heures par semaine...)

Depuis que le monde est monde, ou du moins depuis que nos ancêtres préhistoriques ont appris à cultiver la terre et élever du bétail, les paysans ont toujours existé. Nous ne serions pas là pour en parler sinon. Alors

si maintenant on nous dit que l'agriculture coûte cher, que la nourriture en Suisse est trop onéreuse, a-t-on vraiment le droit de penser que c'est à cause des paysans ? Nombre de métiers que j'ai énumérés plus haut ont leur importance, je ne le nie pas, mais ils représentent aussi un coût. La machine administrative est gigantesque, et son appétit est féroce ! Quelle absurdité que cette situation où chaque exploitation engendre 5 places de travail connexes, avec un salaire conforme au niveau de vie suisse, alors que le paysan se retrouve à l'écart avec les miettes qu'on veut bien lui laisser !

Vanessa Renfer, agricultrice, membre du comité d'Uniterre (section Neuchâtel)



Votations

Les enjeux agricoles

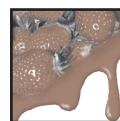
Page 2



National

Prix rémunérateurs

Page 3



Conso

Fraises, éthique et liberté

Pages 5



Sections

Des nouvelles de Bâle et Argovie

Page 6

INITIATIVES

Les enjeux agricoles soumis à votations populaires !

Comme vous le savez, plusieurs initiatives populaires ont abouti entre 2014 et 2016 sur les tables du Parlement suisse. L'initiative de l'Union Suisse des Paysans « sécurité alimentaire » a officiellement été retirée le 14 mars dernier au profit du contre-projet élaboré par le Conseil des Etats. L'initiative « pour des aliments équitables » des Verts est en cours de traitement par le Conseil national et pourrait potentiellement se diriger vers un contre-projet indirect. Quand à celle d'Uniterre « Pour la souveraineté alimentaire », le Message du Conseil fédéral est sorti mi-février et sera traité par le Parlement en été ou automne 2017. Explications.

Inscrire la sécurité alimentaire, à coups de compromis ?

Pour Uniterre, le choix de retirer l'initiative « sécurité alimentaire » est fâcheux. Si nous pouvions vivre avec le texte initial, même s'il était là essentiellement pour garantir les acquis, le contre-projet est beaucoup plus dangereux. D'une part, il inscrit dans la Constitution les accords commerciaux transfrontaliers avec tous les risques que cela comporte. Bien que ces accords soient couplés à la nécessité du « développement durable », nous ne pouvons que constater que le rapport de force actuel en Suisse ne permettra pas de s'y tenir. Il suffit de voir la volonté quasi dogmatique de certains milieux de conclure un accord de libre-échange avec la Malaisie ruinant de fait toute perspective d'avenir pour les producteurs de colza en Suisse. Autre aspect problématique du contre projet : la lettre c) demande que l'agriculture et le secteur agroalimentaire répondent aux « exigences du marché ». Dans un système régi par deux grands distributeurs qui détiennent plus de 80 % des parts de marché, nous imaginons avec inquiétude ce que peut signifier de répondre à leurs exigences. Nous avons toujours appelé à ce que ce terme soit remplacé par « les besoins de la population » afin que nos systèmes alimentaires bénéficient au plus grand nombre et non aux faiseurs de rois que sont nos grands distributeurs. L'Assemblée générale d'Uniterre se prononcera le 7 avril sur la position de notre organisation sur le contre-projet. La votation est prévue pour septembre ou novembre 2017.

Les aliments équitables pour demain ?

Les Verts ont entamé le processus parlementaire. Pour l'heure, ils ont demandé en commission un rapport complémentaire sur plusieurs questions non abordées dans le Message du Conseil fédéral (octobre 2016). Ce nouveau rapport pourrait être une opportunité pour les Verts, s'ils renoncent à présenter leur texte en votation populaire, ce qui n'est pas encore tranché, d'obtenir un contre-projet indirect visant à modifier une série d'articles dans la législation actuelle en vue de répondre aux mieux aux diverses exigences de leur initiative. Pour les Verts, il s'agit maintenant d'obtenir des garanties solides du Parlement et de l'administration. Les questions qu'ils abordent dans leur texte sont d'une grande importance puisqu'ils proposent de baser le commerce international sur

des normes éthiques et d'équité. En ce sens, ils se rapprochent des alinéa 7 et 8 de l'initiative d'Uniterre.



La souveraineté alimentaire sur le grill

Nous avons lu avec attention et avec beaucoup de déception le Message du Conseil fédéral concernant notre initiative. Si le fait que le Conseil fédéral rejette notre initiative sans contre projet ne nous surprend pas, nous sommes outrés des arguments très faibles apportés dans le Message. En substance, le Conseil fédéral estime que notre initiative réduira la capacité d'innovation du secteur agroalimentaire suisse, réduira la compétitivité et coûtera très cher en terme de budget. Or, à aucun moment, notre texte n'évoque des aides financières de l'Etat. Notre initiative exige des conditions cadres plus favorables à une agriculture paysanne indigène et rémunératrice, que l'Etat joue, lorsque cela est nécessaire, son rôle d'arbitre pour que des filières alimentaires socialement durable se mettent en place. Tout au plus, elle pourrait avoir comme conséquence une allocation quelque peu différente des montants actuellement octroyés à l'agriculture, mais aucunement des charges financières supplémentaires.

Les paysans, innovateurs nés

Imaginer un seul instant que notre initiative pourrait réduire la capacité d'innovation est une insulte au savoir-faire paysan, à sa capacité d'inventer en permanence de nouveaux systèmes agricoles, de nouvelles techniques, de nouveaux rapports commerciaux entre partenaires. La vision du Conseil fédéral est simpliste : seule l'industrie agroalimentaire est porteuse d'innovation, les paysans, eux, ne sont bons qu'à produire des denrées avec lesquelles l'industrie innove. Pourtant, si nous

prenons les semences paysannes, versus les semences industrielles, qui a le plus innové dans le secteur ? Les industries se sont limitées à développer des semences certes performantes à court terme, mais qui ne le sont que si elles sont aidées à grand renfort d'intrants en tout genre et dont la liste des variétés cultivées se réduit inexorablement, laissant entrevoir un danger d'appauvrissement de l'agro-biodiversité entraînant des risques accrus de maladies. Les producteurs de semences paysannes cherchent à travailler avec certaines variétés qui ont fait leur preuve, souvent avec l'appui de la recherche publique, ils les adaptent aux changements climatiques actuels, ils se préoccupent de dimensions qui vont au-delà de la simple performance en terme de rendement. En se questionnant par exemple sur leur valeur nutritive ou sur la réduction des intolérances alimentaires. Des points si essentiels à une société qui aujourd'hui souffre dans son corps d'une alimentation industrialisée qui n'a fait qu'accroître les maladies et les coûts de santé y afférents.

Des structures diversifiées, socle de l'agriculture paysanne

Le Conseil fédéral cherche également à cantonner notre initiative dans la promotion de la « petite paysannerie », de l'agriculture à « petite échelle », alors que ces termes ne sont jamais utilisés dans notre texte, et ceci de manière parfaitement consciente de notre part. Nous parlons d'agriculture paysanne : une agriculture qui est en phase avec son environnement économique, écologique et social. Une agriculture qui est rémunératrice, créatrice d'emplois sur les fermes et en amont et en aval en promouvant des filières alimentaires de proximité favorisant les métiers si précieux de l'artisanat. Au sein d'Uniterre, nous avons des petites, des moyennes et des grandes fermes qui constituent la base de nos membres. C'est bien à cette diversité que nous souhaitons un avenir à long terme. Le Conseil fédéral nous accuse de vouloir orienter la politique agricole vers de petites fermes alors qu'il n'en est rien ; nous voulons donner des chances égales à toutes les formes de structures, pour autant que celles-ci se développent autour d'un projet rémunérateur pour tous les acteurs, respectueux de l'environnement, des liens sociaux et de la santé des consommateurs. S'il y a bien quelqu'un qui a cherché à

orienter la politique agricole, c'est le Conseil fédéral. Il a pratiqué le dogme du « croître ou disparaître » depuis 30 ans avec les conséquences que nous constatons aujourd'hui : des exploitations agricoles de plus en plus spécialisées, à la merci de la volatilité des prix, en déséquilibre et en précarité constante sur tous les plans et qui, en raison de leur taille, seront difficilement transmissibles à la génération future.

Une vision d'avenir

Gouverner, c'est prévoir comme le dit le dicton. Notre initiative est certes en rupture avec la politique actuelle qui vise à baser la compétitivité sur la seule notion « du prix le plus bas », fixé sur la base des 10 % de denrées alimentaires qui franchissent les frontières. Notre initiative est résolument visionnaire puisqu'elle se projette justement au-delà de la génération actuelle et pose clairement les enjeux agricoles et alimentaires du futur. Lorsque le Conseil fédéral estime que notre initiative est contraire à la politique actuelle qui vise à miser sur le progrès technique et à une baisse constante des emplois, nous répondons par l'affirmative. Parce que nous sommes justement persuadés que les paysans - si nous leur en donnons les moyens via un cadre légal plus approprié et éthique - seront en mesure de développer avec leurs partenaires, des filières dynamiques, rémunératrices, créatrices d'emplois et répondant dès à présent aux aspirations à une meilleure alimentation pour demain.

A nous, tous ensemble, de porter ce projet novateur auprès des citoyennes et citoyens de ce pays.

Valentina Hemmeler Maïga

la ligne nature

Metrabol
BOLUS naturel après-vélage
Nettoyage et tonus

Taritral
TARIR avec la nature
sans antibiotique

Parabol
en cas de cellules
somatiques

LGC SA
ONLINE SHOP 1627 Vaulruz
www.lgc-sa.ch 026 913 79 84

NATIONAL

Prix rémunérateurs... et la bataille continue

Le prix rémunérateur est le prix qui permet dans un espace économique donné de couvrir les coûts de production (intrants, charges structurelles et financières, capacité d'investissement) et de rémunérer correctement le travail fourni. Par rémunération correcte et équitable on entend une rémunération qui correspond au moins à la moyenne des revenus de la région. C'est par ailleurs un tel revenu auquel les paysannes et les paysans ont droit selon la Loi fédérale sur l'agriculture (LAg) art.5.

Or il n'en est rien en Suisse, le revenu moyen d'un paysan ou d'une paysanne est en 2015 de 44'600.-Fr comparé aux 66'000.-Fr de revenu moyen de la population. Le revenu paysan se situe donc 35 % en dessous de cette moyenne. Ceci alors que la charge de travail, en terme de durée de travail, est de près de 25 % supérieure à cette même moyenne. Dans le secteur du lait industriel, le prix aux producteurs ne couvre même pas les frais de production hors travail qui se situent en moyenne pour une exploitation en plaine à 0,67 Fr/kg alors que de très nombreux producteurs se retrouvent avec une paie de lait qui affiche un prix autour des 0,50 Fr/kg ! En plaine le prix du lait rémunérateur minimal est de Fr 1.-/kg. Ces chiffres se fondent sur les analyses de la station fédérale de Hohenrain et de Tänikon. On est donc très loin d'une agriculture rémunératrice. Mais pourtant on continue de nous parler de durabilité ! Est-il nécessaire de rappeler que la durabilité se fonde sur les trois aspects : économique, social et environnemental... ?

« Louvolements »

Et pourtant nous trouvons tant dans l'administration fédérale que dans certaines organisations paysannes de « défense professionnelle » de nombreuses personnes qui font tout pour ne pas prendre en compte la justesse de la revendication d'un prix rémunérateur. Ces personnes revêtent d'ailleurs souvent de doubles casquettes, soit en étant rémunérées par un acheteur, un transformateur, soit en étant au bénéfice d'une situation économique confortable loin de la réalité de la production.

Certains prétendant ainsi que le prix rémunérateur pour un produit est un prix subjectif et renvoient à la loi de l'offre et de la demande... D'autres renvoient la discussion à une stratégie individuelle d'entrepreneur ou encore à la compression des frais de production. Enfin tous les arguments sont bons pour ne pas parler d'un prix rémunérateur minimal par filière et par zone de production. Dans ce genre de « défense professionnelle paysanne » on peut entendre que le revenu est influencé par de nombreux facteurs, qu'il n'y a que des cas particuliers et que dans une économie de marché il y a toujours un vendeur et un acheteur ou d'autres platitudes du genre. D'autres encore disent qu'à partir du moment où les coûts sont couverts on peut parler de prix rémunérateur, ou que le prix rémunérateur est le meilleur prix du marché... ! Ou alors on nous parle de perspectives d'amélioration, mais en

relativisant immédiatement car les facteurs environnants sont instables...

La sacro-sainte loi du marché

On est là en plein cœur du grand mythe du « marché » et de ses « lois ». Le marché est présenté comme une entité monolithique, alors qu'il existe au cœur des sociétés humaines sous des formes variées. Le marché alimentaire n'est pas un marché de croissance. Les quantités d'aliments consommées évoluent très peu et très lentement. Les besoins, ou la demande, sont parfaitement prévisibles et ne peuvent pas croître au-delà de la satiété. D'où la double nécessité de transparence et de contrats de production et d'achat définissant des qualités, des quantités, des prix, le calendrier et le paiement des acomptes pour chaque production à réaliser. Là encore une exigence dont la mise en place ne coûterait rien, sinon du courage politique. En revanche, un tel processus de négociation entre la demande et l'offre rapporterait en termes d'efficacité économique. C'est l'ensemble de ce marché, de la demande, de son évolution et des capacités de production au niveau local qui doivent être transparents et là encore il y a effectivement un besoin d'action de la part de l'administration. La gabegie au niveau du marché laitier en est la parfaite illustration.

Un autre problème important du « marché » et l'externalisation des coûts sociaux et environnementaux qui sont cruciaux aujourd'hui à une époque où l'activité économique humaine menace les équilibres planétaires.

Le Conseil fédéral et l'administration ont également fait preuve d'une mauvaise foi impressionnante sur la question de l'équité et d'une agriculture rémunératrice dans le message publié sur l'initiative « pour la souveraineté alimentaire ». Rappelons que cette dernière demande de favoriser une agriculture paysanne rémunératrice (al.1) et demande à la Confédération de soutenir la création d'organisations paysannes visant à assurer l'adéquation entre la production agricole et les besoins de la population (al.5a) et de favoriser la détermination de prix équitables dans les filières (al.5b). Apparemment il faut rappeler à l'administration qu'un prix rémunérateur est un prix équitable selon la LAg art.5. Le marché alimentaire a besoin d'organisations paysannes démocratiquement constituées pour négocier un cadre pour les contrats de production avec les acheteurs. Il y a un rôle de soutien et de garant à jouer pour la Confédération. Les mesures d'entraide dont il est question



Pour plus de détails consulter notre dossier prix rémunérateurs sur le site internet d'Uniterre :

www.uniterre.ch/data/docs/2013/brisonsletabou.pdf

dans l'art. 9 LAg ne doivent bénéficier qu'à des organisations qui peuvent faire valoir un fonctionnement démocratique et une représentativité paysanne légitime. Il faut rappeler à la Confédération qu'au sein d'une interprofession, les différents acteurs, acheteurs, transformateurs, distributeurs et producteurs constituent chacun un groupe qui veut par une action concertée influencer le prix du marché. C'est le propre d'un marché ! Selon le message du Conseil fédéral la garantie de la liberté économique empêcherait toute intervention pour garantir un équilibre des rapports de force au sein de ces interprofessions par le soutien à la création d'organisations paysannes.

Marché biaisé

Le rapport de force sur le marché suisse est totalement biaisé. Il y a deux grands groupes de distribution qui contrôlent 80 % du marché, ensuite une poignée de gros transformateurs et d'acheteurs à l'échelon premier, face à une offre paysanne complètement et volontairement morcelée, divisée et systématiquement mise en concurrence. Les détracteurs du prix rémunérateur en font toujours abstraction en niant l'existence d'un déséquilibre violent de pouvoir sur le marché.

Sur la base des études de coûts fournies par les stations fédérales de recherche, des prix rémunérateurs minimaux par situation géographique (plaine, colline, montagne) et par filière doivent pouvoir être revendiqués par des majorités des

producteurs d'une filière. Selon le Conseil fédéral il faudrait des fonds publics supplémentaires pour pouvoir garantir une agriculture rémunératrice. Il faut à ce titre relever que les baisses de prix aux producteurs ne sont que très peu répercutées sur le prix à la consommation. De plus, une compression des marges d'un système de distribution trop gourmand permettrait de maintenir grosso modo le niveau des prix à la consommation, qui par ailleurs est excessivement bas en terme du pourcentage des dépenses des ménages dédié à l'alimentation. Le revenu paysan doit provenir en premier lieu de la vente d'un produit de qualité pour lequel il reçoit une juste et équitable rémunération. Les paiements directs doivent être une rémunération accessoire pour des services fournis à la société que le marché ne rétribue pas. A ce titre ces derniers sont un des facteurs de rémunération.

En conclusion il est vraiment important que les prix rémunérateurs chiffrés soient mis sur la table et connus du public. Selon les calculs d'Uniterre, pour les cultures céréalières, oléagineuses et protéagineuses nous devons réaliser en moyenne un chiffre d'affaire entre Fr. 4'000 et 5'000.-/ha pour pouvoir, dans une exploitation de plaine moyenne, réaliser un revenu équitable. C'est cette base qui permet de fixer un prix rémunérateur minimal pour ces cultures.

Rudi Berli

LAIT

Action du 2 mars à Bern : le Conseiller fédéral Schneider Amman passe la loi au rouleau compresseur !



Uniterre et Big-M ont organisé une action de protestation contre le non respect de la loi agricole qui stipule que tous les producteurs doivent avoir un contrat d'achat de lait qui contient « au moins des dispositions sur les quantités, les prix et les modalités de paiement ». Dans la réalité, il n'en est cependant rien. L'Interprofession du lait IP Lait tolère la fixation des quantités au pourcentage et le Conseil fédéral est même prêt à accorder la force obligatoire à un tel non-sens. Selon la loi, en tant que Ministre de l'agriculture, le Conseiller fédéral Schneider Amman a la responsabilité d'agir mais il ne fait rien. L'IP Lait, de son côté refuse d'assumer sa mission première qui est de travailler à la création de plus-value pour tous ses membres, y compris les producteurs. Elle ne défend que les intérêts des acheteurs de lait et des transformateurs.

Berthe Darras



OUTILS disponibles pour promouvoir la VENTE DE LAIT CRU sur votre ferme ou sur le marché !

A partir des outils développés pour la journée nationale du lait cru du 10 décembre, nous avons adapté ces documents pour promouvoir la vente de lait cru sur votre ferme ou sur le marché. Nous vous proposons une pancarte format palette (80x120cm) et un flyer d'accompagnement.

Si vous souhaitez en savoir plus et en commander, merci de contacter Berthe Darras :

b.darras@uniterre.ch

NATIONAL

Prolongation du moratoire sur la culture d'OGM de 4 ans : une décision qui nous va bien !

Le moratoire est une histoire couronnée de succès. Voté en 2005 grâce à l'initiative « sans OGM » portée par StopOGM et d'autres organisations partenaires, il a été prolongé par deux fois. En 2017, il devait prendre fin. Le Conseil des Etats suit le Conseil national pour une troisième prolongation.

Une minorité de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-CE) avait cependant proposé une prolongation de huit ans (2025) qui n'a donc pas trouvé de majorité au CE lors du vote. Ceci est dommage car il aurait évité au Parlement de nouvelles discussions dans quatre ans sans que de nouvelles informations ne soient disponibles. En effet, une variété GM nécessite pour le moins 10 ans pour être développée puis commercialisée. Il est donc possible de savoir aujourd'hui ce qui sera proposé sur le marché dans quatre ans. Rien de nouveau, uniquement des plantes herbicides tolérantes ou produisant des toxines insecticides Bt. Ces plantes sont reconnues inutiles pour l'agriculture et les agroécosystèmes suisses. Les connaissances scientifiques démontrant les impacts environnementaux et socio-économiques fortement négatifs de la production d'OGM et de la production agricole industrielle et intensive pour laquelle les OGM sont développés ne

cessent quant à elles de s'accumuler et ne feront certainement pas pencher la balance pour un feu vert de la culture des OGM. Toute une série de nouvelles techniques de modification génétique sont en cours d'évaluation par l'Office fédéral de l'environnement et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Les variétés obtenues par ces techniques ne seront pas disponibles avant 8 ans.

L'analyse coûts-bénéfices réalisée par l'OFAG arrive à la conclusion que la coexistence n'est pour l'instant pas concurrentielle en Suisse. Bien que le Conseil fédéral considère la culture d'OGM comme improbable dans les prochaines années, il propose néanmoins une réglementation pour la coexistence au sein de zone « avec OGM » à la tombée du moratoire. Heureusement, ni le Conseil national ni le CE n'ont suivi cette proposition contradictoire.

Les consommatrices et consommateurs suisses ne veulent pas d'OGM ni dans leurs champs, ni dans leurs assiettes.

L'agriculture et le commerce suisse n'ont pas subi de dommages suite au moratoire prolongé, bien au contraire elle profite de l'image « sans OGM ». Tous les grands labels alimentaires suisses misent sur des produits sans OGM. La coexistence engendrerait, en plus des coûts liés à la séparation des filières et des pertes engendrées par les futures contaminations, un surcroît de bureaucratie coûteux pour la Confédération, les cantons, l'agriculture et toute la filière de commercialisation. C'est pourquoi la majorité des cantons, des agriculteurs, du commerce de détail et des organisations de consommateurs s'y opposent.

Il faut encourager une agriculture orientée vers le local qui préserve les ressources et qui produit des aliments acceptables sur le plan social et écologique. Les plantes génétiquement modifiées ne permettent pas de poursuivre une telle stratégie qualitative.

Communiqué de Presse de StopOGM du 1^{er} mars 2017

Report des COTISATIONS FPSL et IP Lait : une idée qui nous a touchés !

Un membre d'Uniterre nous a fait part d'un courrier envoyé à son acheteur de lait indiquant la déduction de ses cotisations FPSL et IP Lait en faveur d'Uniterre.

L'initiative nous a beaucoup touchés et nous avons, suite à cela, développé un courrier type que vous pouvez télécharger sur notre site internet.

Alors, si vous souhaitez vous aussi une meilleure utilisation de vos cotisations, rdv sur notre site !

www.uniterre.ch



2017

SEMAINE DU GOÛT
GENUSSWOCHE
SETTIMANA DEL GUSTO

Les inscriptions sont ouvertes

Pour rappel, pour les membres d'Uniterre, l'inscription est gratuite.

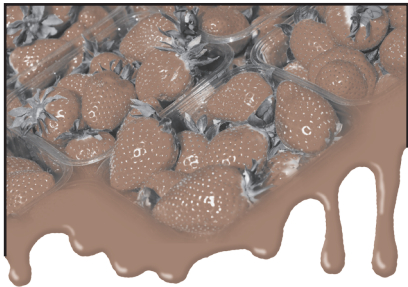
Détails et inscriptions sur :

www.uniterre.ch

CONSO

Fraises, éthique et liberté individuelle

Le mois de février voit traditionnellement revenir les bonnes fraises de saison, fraîches et juteuses, parfumées, dans les étals de nos maraîchers.... Ah pardon, petite erreur, je recommence : le mois de février fait traditionnellement revenir dans les rayons des grandes surfaces les fraises d'Espagne, pâles, anémiques, forcées sous serre, cultivées par la main d'œuvre bon marché débarquée du continent africain, gonflées aux substances chimiques diverses et véhiculées sur des milliers de kilomètres pour satisfaire nos papilles. Enfin, satisfaire, c'est beaucoup dire. Tout au plus satisfont-elles notre petite envie de voir le printemps revenir après l'hiver



Sur les réseaux sociaux, la fraise espagnole continue de faire débat. Je ne me doutais pas qu'on pouvait vraiment en débattre, et pourtant. Une cliente d'une grande surface terriblement bien connue a signalé par le biais d'une photo volée en rayon le retour des fraises, disposées en rangs d'oignons sous un panneau arborant fièrement la mention « de saison ». La saison des fraises n'est, semble-t-il, pas la même pour tout le monde. Le réchauffement climatique, dramatique il est vrai, n'est pourtant pas (encore) aussi prononcé...

Un florilège de commentaires s'en est suivi. Grâce au pseudo-anonymat de Facebook, nous avons pu lire de tout. Certains n'ont pas manqué de faire remarquer, non sans une belle ironie, que c'était surtout la saison de la St-Valentin, d'où la présence de fraises. Beaucoup

se sont offusqués. Plusieurs ont relevé qu'il suffit, comme l'avait dit Coluche, de ne plus en acheter pour que ça ne se vende plus, et donc qu'il n'est nul besoin d'en faire tout un fromage sur les murs virtuels.

Mais personnellement, ce qui m'a le plus frappé, c'est la réaction suivante : un nombre non négligeable d'internautes se sont réclamés de la liberté de consommer « ce que je veux, quand je veux ». Sans aucune considération pour l'impact écologique, les abominations sociales ou tout simplement l'incohérence de trouver des fraises en hiver. Et sans non plus trop se soucier des astuces marketing employées par les grandes surfaces pour nous faire avaler des couleuvres.

Le consommateur d'aujourd'hui ne peut que difficilement expliquer son choix par l'ignorance. La problématique de la fraise espagnole n'est pas nouvelle et nombreuses sont les organisations à dénoncer un système absurde. Nous savons toutes et tous que ces cultures hors saison sont immensément gourmandes en énergie, en eau, en traitements phytosanitaires... Les ouvriers sont exploités, logés dans des conditions désastreuses et pour un salaire misérable. Et c'est ensuite la valse des camions pour acheminer en Suisse

le précieux fruit rouge (enfin, plutôt blanchâtre à vrai dire...). C'est donc en parfaite conscience que de nombreux clients font le choix de consommer en hiver un fruit qui n'atteint sa maturité en Suisse qu'au mois de juin. En parfaite conscience qu'ils mangent un aliment dont les teneurs en substances chimiques sont plus élevées que ce qui est toléré en Suisse. Et en parfaite conscience qu'ils cautionnent les conditions de travail déplorables des ouvriers sur place. Et quand enfin arrive le beau mois de juin, la fraise perd de son attrait. Quelle offense pour les producteurs helvétiques qui se sont donné du mal depuis de longs mois pour l'amener à maturité !

La liberté individuelle l'emporte ainsi largement sur les considérations éthiques. Le plaisir personnel avant tout ! L'aspect financier est aussi un argument fréquemment invoqué. Malgré les longues distances, la fraise étrangère arrive sur le marché suisse à un prix défiant toute concurrence. Au sein de notre syndicat, le travail ne risque pas de manquer de sitôt ! Défendre la production locale et respectueuse de l'environnement, même si elle n'est pas forcément bio, faire comprendre aux consommateurs que la main d'œuvre suisse coûte plus cher pour une bonne raison, encourager à

consommer selon le calendrier des saisons parce que cela est finalement bénéfique à tout le monde... Oui, la problématique de la fraise espagnole n'est pas nouvelle. Et tant qu'il le faudra, nous continuerons de dénoncer un système qui ne profite qu'à une poignée d'intermédiaires, comme c'est le cas dans la plupart des filières de production.

Et si un autre argument s'avérait nécessaire, il suffit de remonter d'environ 6 semaines : les grandes surfaces du Royaume-Uni se retrouvaient à affronter la « lettuce crisis », alors que les cultures maraîchères espagnoles se noyaient sous la pluie et la neige. On en est venu à rationner la quantité de légumes que chaque client pouvait acheter au cours d'un passage au magasin. J'ai envie de dire que ce fut au final une excellente chose. Il est toujours bon de rappeler que l'alimentation, si abondante soit-elle sous nos latitudes, n'est pas une garantie absolue. En cas de pénurie, et avec les changements climatiques, chaque Etat doit pouvoir compter sur une production indigène fiable. Celle-ci ne sera possible que si l'on reconnaît enfin que les producteurs doivent pouvoir vivre de leur métier pour continuer de l'exercer.

Vanessa Renfer, section Neuchâtel

Suite sur le dossier de l'étiquetage hors-sol

Vous vous souvenez, je vous ai parlé dans le journal de décembre de l'étiquetage hors-sol. Il était question de faire disparaître cette mention des étiquettes des fruits et légumes à partir de janvier 2017. Où en est le dossier aujourd'hui ?

La Fédération Romande des Consommateurs a rencontré avant Noël les différents organismes qui ont pris cette décision. L'Union Maraîchère Suisse et la Fruit-Union comprennent tout à fait le point de vue du consommateur mais ne souhaitent pas revenir en arrière. A la place, ils proposent de faire de l'information auprès du consommateur sur les modes de production... mouais... Est-ce un bon moyen pour pallier à cela ?! Pour Swisscofel - l'Association suisse de commerce de fruits, légumes et pomme de terre - il était clair qu'aucun effort ne serait fait...

Du côté du Conseil National, la parlementaire Adèle Thorenz Goumaz a déposé le 27 février la question suivante concernant ce sujet : « *Que peut faire le Conseil fédéral pour que les consommateurs puissent continuer à être informés correctement à ce sujet ?* », ce à quoi a répondu le Conseil fédéral (réponse du 6 mars) : « *La déclaration*

facultative des produits hors-sol remonte à une convention conclue en 1996 entre la branche et le Forum suisse des consommateurs. Fin 2016, les deux parties ont d'entente décidé de résilier la convention au motif que la déclaration de cette méthode de production n'est aujourd'hui plus pertinente pour les consommateurs.

Sur la base de la loi sur les denrées alimentaires, il serait possible d'introduire une déclaration obligatoire pour la production hors-sol. Mais une telle obligation représenterait un obstacle technique au commerce, en particulier dans nos relations avec l'UE. Elle serait également très difficile à mettre en œuvre, car les informations sur la méthode de production font souvent défaut pour les produits importés. Les autorités cantonales compétentes ne pourraient donc pas procéder aux contrôles requis. De plus, selon les connaissances scientifiques actuelles,

la production hors-sol n'a pas d'effets néfastes sur la sécurité alimentaire.

Les consommateurs peuvent toutefois encore renoncer aux produits hors-sol. En effet, la production biologique en Suisse n'admet pas la production hors-sol. De plus, certains grands distributeurs continuent à étiqueter les produits hors-sol comme tels. C'est pourquoi le Conseil fédéral estime qu'il est inutile d'intervenir dans ce domaine. »

Encore une fois, on ne peut pas vraiment compter sur nos instances politiques... qui favorisent toujours le marché au détriment des consommateurs...

Eh bien, malgré tout cela, j'ai de bonnes nouvelles à vous annoncer (je gardais le meilleur pour la fin !) : plusieurs enseignes vont maintenir la déclaration ! COOP, Lidl, Manor, Globus, Aldi et Aligro. Quant à Migros, elle reste sur sa position... C'est bien dommage quand on voit que les autres enseignes

ont fait le pas. « *Migros a entendu notre réclamation de remettre l'étiquetage hors-sol, mais pour l'instant, elle ne souhaite pas revenir en arrière. Une des raisons invoquées : peu de consommateurs auraient réagi.* » commente Barbara Pfenniger, de la FRC.

Pourtant, un point supplémentaire nous incite à nous battre pour cette mention hors-sol : la nouvelle ordonnance sur les contaminants qui entrera en vigueur au mois de mai 2017, limite la teneur maximale des nitrates dans les laitues cultivées en plein air à 3000 mg/kg alors que cette limite est de 4000 mg/kg pour les laitues sous serre, donc 30% plus élevée.

Les consommateurs ont donc tout intérêt à se manifester auprès de Migros en se renseignant sur le mode de production et ainsi faire pression pour les faire changer d'avis !

Berthe Darras

SECTIONS ALÉMANIQUES

Bâle - Avec les consommatrices et les consommateurs

Le 17 mars, notre section a organisé à Laufen une soirée avec Judith Mudrak, auteure d'un livre sur le lait cru « Milch ist nicht gleich Milch ! ». Cet événement a rencontré un bon succès et nous a permis de nous adresser à un large public au sujet du lait cru, de la production locale de nourriture et de la souveraineté alimentaire, trois sujets intimement liés.

Pour organiser la soirée, nous avons essayé de gagner le soutien d'associations régionales, comme celle des femmes rurales ou celle pour des produits régionaux, afin de mieux répartir le travail et attirer de nouveaux sympathisant-e-s à notre initiative ou de nouveaux membres à Uniterre.

Afin de mieux faire connaître notre initiative auprès des paysannes et paysans, nous avons également pris rendez-vous avec le Centre d'agriculture Ebenrain. Lors de notre entretien de près de deux heures avec la direction de l'institut, les responsables ont montré une certaine ouverture à aborder nos sujets dans le cadre des cours d'une façon ou d'une autre. Ils ont posé des questions critiques au sujet d'Uniterre et ont émis des réserves quant à offrir une plateforme aux organisations politiques en général. Mais ils nous ont également donné des conseils pour porter nos idées directement jusqu'à l'OFAG.

Par ailleurs, nous sommes en contact avec le comité pour la souveraineté alimentaire de Bâle. Ensemble, nous avons tenu un stand d'information au Samensontag (dimanche de semence) le 12 février.

Nous avons atteint un de nos objectifs, soit de toujours faire les rencontres de la section sur une ferme de l'un de nos membres. À l'avenir, nous voulons ouvrir les rencontres de la section aux consommatrices et consommateurs représentés par le comité pour la souveraineté alimentaire à Bâle. Nous sommes d'avis que les sujets traités par Uniterre concernent autant les producteurs que

les consommateurs et nous espérons que cette coopération fera germer de bonnes idées.

Cordiales salutations du nord-ouest de la Suisse !

Florian Buchwalder et Annekäthi Schaffner
Traduction : Stefanie Schenk



Kontakt: Florian Buchwalder
flobass@gmx.ch 079 470 70 48

La section d'Argovie a le vent en poupe



Visite de la ferme du projet d'ACP Bioco

Actuellement, il y a environ 15 projets d'ACP en Suisse allemande. Le 22 septembre, quelques membres et sympathisant-e-s d'Uniterre ont rendu visite au projet « Bioco » fondé en 2013 à Gebenstorf près de Baden. Sur la ferme Demeter d'Astrid et de Michael Köhnken, 40 ares servent à la production de légumes pour 50 abonnements,

la société compte 100 membres. Les agriculteurs cultivent aussi de l'épeautre, s'occupent d'un troupeau de vaches mères et soignent 75 arbres fruitiers haut-tige. Les pionnières de Bioco, Sonja Kerspeter et Anna Zehnder, ainsi que les anciens propriétaires de la ferme, Annemarie et Beat Müller-Graf, ont proposé une visite guidée de la ferme.

Plus tard, lors d'une table ronde Mathias Stalder a présenté le travail d'Uniterre, l'initiative pour la souveraineté alimentaire et la campagne contre les accords de libre-échange TTIP/TiSA & Co. Pour certaines personnes ces sujets étaient nouveaux. Notre travail a suscité un enthousiasme considérable, ce qui nous a amenés à organiser une nouvelle rencontre le 9 novembre sur la ferme à Fabio et Iren Tanner à Wölflinswil AG. Le jeune agriculteur, qui auparavant avait participé à la récolte de signatures, voudrait également s'engager dans la nouvelle section d'Uniterre. Sauf que dégager du temps lui est très difficile, compte tenu de l'engagement que nécessite la ferme et la famille - comme pour beaucoup d'entre nous !

Malgré cela et grâce aux retours positifs, la section a été fondée officiellement le 9 novembre 2016. Georg Dällenbach, membre d'Uniterre de longue date, a été élu président à l'unanimité. Tabea Mürger de la Solawi Eulenhof (ACP)

à Möhlin en est la secrétaire, et Irene Tanner la caissière.

Georg Dällenbach a immédiatement proposé un premier événement : une arène en bottes de paille avec Markus Ritter de l'initiative pour la sécurité alimentaire, Maya Graf de l'initiative pour des aliments équitables et Rudi Berli d'Uniterre comme représentant de l'initiative pour la souveraineté alimentaire. Aussitôt dit, aussitôt fait ! Les 3 initiatives ont été portées dans l'arène le 23 mars à Frick !

Mathias Stalder
Traduction : Stefanie Schenk



Contact: Georg Dällenbach
aargau@uniterre.ch 078 645 15 59

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017 D'UNITERRE

Proposition de modifications des statuts d'Uniterre

A l'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2017 du 7 avril prochain, les changements statutaires suivants seront proposés et soumis au vote :

Suppression du terme « Syndicat » :
Changement global :
Nous remplaçons toutes les mentions « secrétaires syndicaux » par « secrétaires ».
Chapitre 1, art.2
Suppression du terme « syndicale ».
Nouvelle proposition : UNITERRE est une organisation ~~syndicale~~ constituée en association selon les articles 60 et suivants du CCS.

Chapitre II, Art. 11
Nous remplaçons « du syndicat » par « Uniterre ».
Nouvelle proposition : Tous les membres participent à la vie ~~du~~ **syndicat d'Uniterre** en assistant aux assemblées, en faisant des propositions, soit pour présenter des revendications, soit pour organiser des manifestations. Tous ont droit de regard sur la marche du mouvement.

Droits des sympathisants :
Chapitre 1, art. 5
Suppression de la dernière phrase.
Nouvelle proposition : UNITERRE regroupe des paysannes et paysans (dont le revenu intégral ou partiel est produit par la culture des terres agricoles, la détention d'animaux ou tout autre activité assimilée à la production agricole) et des personnes sympathisantes sans distinction de sexe, d'appartenance politique ou religieuse. ~~Les sympathisants, personnes ou sociétés, peuvent participer aux délibérations à titre consultatif lors des prises de décisions des divers organes de l'organisation.~~

Adhésion des organisations :
Chapitre II, Art. 9
Ajout de « ou des organisations qui partagent les buts d'Uniterre ».
Nouvelle proposition : L'association peut en tout temps accepter de nouveaux membres **ou des organisations qui partagent les buts d'Uniterre**. Sont membres d'UNITERRE, tous les membres des sections, ainsi que les adhérents de régions sans sections.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017 D'UNITERRE

Comptes et bilan 2016 soumis à l'Assemblée Générale d'Uniterre du 7 avril 2017

Pertes et Profits

01.01.16 - 31.12.16

Charges			Produits		
5	Charges de personnel		3	CA des ventes et prestations de services	
5005	Indemnité de défraiement pour la présidence	4'600.00	3000	Abonnements toutes sections confondues	237'149.00
5010	Salaires Initiative	49'533.60	3001	Cotisations EMB	1'620.00
5020	Salaires StopOGM	-66'092.40	32	Ventes	
52	Charges de personnel		320	Ventes de marchandises	
520	Charges de personnel		3205	Don	44'206.30
5200	Salaires de base	286'992.29	3210	FDL - Participation des sections	500.00
527	Charges sociales		3320	Ventes diverses- matériel	360.15
5270	AVS, AI, APG, assurance-chômage	22'784.85	3335	Rentrées travail, % ou dons ACP	26'225.55
5271	Caisse d'allocations familiales	9'041.80	3340	Fonds projets spécifiques	27'799.83
5272.1	Prévoyance professionnelle	2'682.55	3350	Publicité	2'510.00
5273.1	Assurance-accidents	3'792.40	340	Initiative	
5274.1	Assurance IJM	7'388.30	3400	Parrains, Mairaines, Soutien	40'495.00
5274.3	Indemnités journalière maladie	-31'250.44			
5275	Autres assurances	467.25			
528	Autres charges de personnel				
5281	Frais de voyages/transport	7'424.91			
5282	Frais de repas/hébergement	301.35			
5283	Frais forfaitaires/participation loyer	5'268.55			
5284	Frais de représentation, téléphones, divers	6'684.65			
6	Autres charges d'exploitation				
6000	Loyer	6'566.00			
6310	Primes d'assurance responsabilité civile	388.00			
6350	Cotisation ECVC	4'674.42			
6355	Cotisation EMB	2'544.94			
65	Charges administration et informatique				
6500	Matériel de bureau, imprimés, photocopie	5'780.50			
6513	Frais de port	3'829.60			
6520	Abonnements et journaux	498.20			
6521	Soutien divers associations	550.00			
6530	Téléphones	1'956.90			
6540	Frais assemblées	827.00			
6545	Frais activité ponctuelle-conférence	240.00			
6552	Impression journal	13'511.05			
6553	Envoi journal	7'626.10			
6554	Promotion journal pour recherche de membre	3'791.85			
6560	Frais matériel publicitaire & propagande	7'302.70			
6565	Frais de traductions	2'871.00			
6570	Frais divers	4'354.15			
6571	Matériel informatique-entretien	1'244.00			
6572	Abonnement nom de site, switch etc.	713.40			
66	Publicité				
661	Initiative				
6610	Imprimés promotions et matériel/ini	5'931.15			
6615	Loyer bureau/ini	990.00			
6620	Frais site internet et compositions/ini	180.00			
6625	Frais de port initiative	2'157.65			
6630	Frais divers initiative	19'135.35			
6684	Délégation paysanne en Roumanie Nyélér	1'181.57			
6800	Intérêts, frais bancaires	772.42			
8900	Impôts cantonaux et communaux	84.65			
		409'322.26			
				Différence (perte)	28'456.43
					409'322.26


Bilan final

01.01.16 - 31.12.16

Actif			Passif		
1	Actifs		2	Passifs	
10	Actifs		20	Dettes à court terme	
100	Liquidités et titres		200	Dettes à court terme résultant d'achats	
1060	RAIFFEISEN 28496.55	84'322.13	2001	Solde fonds ESB	13'235.42
1062	RAIFFEISEN DON 4966 7	27'761.62	230	Passifs transitoires	
130	Actifs transitoires		2300	Charges à payer	13'721.90
1300	Actifs transitoires	44'968.52	2303	Charges à payer initiative	739.35
			2310	Abonnements payés d'avance	119'280.00
				Différence (capital)	10'075.60
		157'052.27			157'052.27

UNITERRE

Appel à dons Appel à nouveaux membres !

Sauvons Uniterre !

Uniterre a besoin de vos dons pour pouvoir continuer d'animer le paysage agricole de notre pays et rester une force de propositions dans l'intérêt des familles paysannes. La situation financière d'Uniterre est des plus précaire et pour continuer notre mission

nous avons besoin de vous.

Plus que jamais, une organisation telle qu'Uniterre ne peut arrêter son combat dans le contexte actuel de l'agriculture suisse alarmant...

Que souhaitons nous demain pour nous, pour nos enfants ?

Un pays sans paysans, sans agriculture où notre alimentation n'est basée que sur l'importation ou un pays qui reprend la main sur son alimentation ? **Pour nous, le choix est sans appel!!**

Si nous avons lancé et réussi à déposer notre initiative pour la souveraineté alimentaire en mars 2016 en parallèle aux nombreux autres combats que nous menons (prix du lait, huile de palme, etc.), c'est que plus que jamais,

nous croyons en une agriculture paysanne locale, rémunératrice, respectueuse de notre environnement et porteuse de solutions !

Aujourd'hui, notre mouvement Uniterre est plein d'énergie :

- **Engagement fort sur la crise du lait** : lancement de la journée nationale du lait cru le 10 décembre 2016, actions coup de poing comme par ex. l'action du 2 mars à Bern avec Big M pour le respect des contrats-types laitiers, interventions dans les médias, etc
- **Ré-animation des sections romandes**
- **Développement d'Uniterre en Suisse-alsacienne** : création des sections Argovie, Berne fin 2016 et Lucerne ce mois-ci
- **Refonte du journal et du site internet**
- **Lancement prochain de la campagne pour notre initiative « pour la souveraineté alimentaire »**, dont la votation est prévue pour 2018 : actions en cours de création telle que la mobilisation paysanne les 10 et 11 juin 2017, etc.

www.souverainete-alimentaire.ch et www.comite-paysan.ch

Ainsi, **plusieurs manières de participer** à la vie d'Uniterre s'offrent à vous (cf. bulletin encarté) :

1. Trouver un nouveau membre dans votre entourage
2. Faire un don libre
3. Soutenir le Comité paysan pour la souveraineté alimentaire : rdv sur www.comite-paysan.ch
4. Participer à la vie des sections cantonales et s'impliquer dans les commissions

Merci de votre soutien !

Charles Bernard Bolay, Président
Berthe Darras, secrétaire syndicale, b.darras@uniterre.ch

Ensemble pour la DÉCLARATION des DROITS des PAYSANS de l'ONU



Lundi 15 mai, 9h-11h, place des Nations

Mobilisation

avec les paysans locaux et les alliés

Mercredi 17 mai, 19h, Uni-Mail

Soirée publique « relocalisons nos systèmes alimentaires, ici et ailleurs ; une contribution positive pour le bien-être de la planète et de la population ».

Jeudi 18 mai, 19h, Palais Eynard

Soirée publique « Conserver et promouvoir le droit aux semences des paysan-ne-s ; expériences pratiques au Sud et au Nord »

MARCHE

contre



MONSANTO

samedi 20 mai 2017

Rassemblement mondial pour une agriculture durable et souveraine

14h30 - Grand-rue, Morges
départ de la marche pacifique en direction du siège de Monsanto
<http://marche-contre-monsanto.ch>

March against Monsanto & Syngenta Basel

14 Uhr Barfüsserplatz
<http://marchagainstsylngenta.ch>

GREENPEACE

AGENDA

Jeudi 6 Avril 9h-17h

Quels seront les effets attendus des 4 initiatives ?
Cours agridea - Posieux

Jeudi 6 Avril 18h30-20h

Réflexions autour de la souveraineté alimentaire et la solidarité internationale
Espace Dickens, Lausanne

Jusqu'au 9 avril

Festival du Film Vert 2017
www.festivaldufilmvert.ch

Jeudi 30 Mars 20h

AG Uniterre Neuchâtel
Manoir de la Poste, à Fontaines

Vendredi 31 Mars 17h30

Perturbateurs endocriniens - Etat de la science
CHUV, Lausanne

Samedi 1^{er} Avril 16h

Pesticides dans nos assiettes et effets sur la santé
Agrobio Expo - Expo Beaulieu

Sam 1^{er} - dim 2 avril 9h-18h

Initiation à la permaculture
Maison Verte, Romont

Vendredi 7 avril

AG UNITERRE (voir p.6-7)
café Le Tempo, Yverdon-les-Bains

Plus d'infos sur notre site :

www.uniterre.ch/actions/agenda

CONTACTS SECTIONS

Neuchâtel : Philippe Reichenbach
079 640 89 63

Genève : Rudi Berli
078 707 78 83

Fribourg : Stéphane Mauron
026 655 16 27

Vaud : André Muller
021 652 75 50

Jura
021 601 74 67

Chablais : Pierre Moreillon
024 499 21 17



Uniterre utilise les logiciels Cresus. Et vous ? Maintenant avec plan comptable pour l'agriculture !
Cresus Comptabilité, Cresus Salaires et Cresus Facturation : le trio gagnant

www.cresus.ch